
Erratum

Projet de règlement

Code des professions
(chapitre C-26)

Médecins

— **Activités professionnelles pouvant être exercées
par les membres de l'Ordre professionnel
de la physiothérapie du Québec**
— **Modification**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 13 juillet 2022,
154^e année, numéro 28, page 4400.

À la page 4401, le 2^e paragraphe aurait se lire
comme suit :

« Des renseignements additionnels concernant ce
règlement peuvent être obtenus en s'adressant à M^e Maude
Thibault, juriste, Direction des affaires juridiques, Collège
des médecins du Québec, 1250, boulevard René-Lévesque
Ouest, bureau 3500, Montréal (Québec) H3B 0G2;
numéros de téléphone : 514 933-4441, poste 5277 ou
1 888 MEDECIN ».

78113